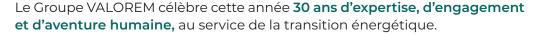
En lien étroit avec le territoire, VALOREM étudie le renouvellement des 4 éoliennes du parc de Criel Énergies. Cette lettre d'information présente les grandes lignes de ce projet.

VALOREM, UN PIONNIER DE L'ÉOLIEN EN FRANCE

Groupe français indépendant, VALOREM accompagne les collectivités dans la valorisation de leurs ressources énergétiques renouvelables depuis 1994. Aux côtés des territoires, ses 500 collaborateurs développent, construisent, exploitent et maintiennent des parcs éoliens, solaires et hydroélectriques, des écosystèmes en hydrogène renouvelable.





LE PARC ÉOLIEN DE CRIEL ÉNERGIES, EN EXPLOITATION DEPUIS 2011

Sur votre territoire, VALOREM est propriétaire du **parc éolien de Criel Énergies,** que nous avons développé, construit et exploitons depuis 2011. Il a été le 2^è parc de la zone, formant un ensemble de 8 éoliennes sur le plateau entre Criel-sur-Mer et Saint Martin Le Gaillard.

CHIFFRES CLÉS 2023



Production électrique : 17 700 MWh

- → 3 900 foyers alimentés
- → 7 400 tonnes de CO₂ évitées (en comparaison avec une centrale à gaz)
- → Pour améliorer l'insertion du parc dans son environnement, VALOREM a mis en place un bridage* lié aux chauves-souris. Un suivi naturaliste permet d'étudier leur comportement ainsi que celui des oiseaux.
- * arrêt ou limitation de la puissance des éoliennes



INVITATION

VISITE DU PARC ÉOLIEN

VENDREDI 14 JUIN de 9h à 18h

Dans le cadre des 30 ans de VALOREM, nous vous invitons à découvrir le parc éolien de Criel Énergies et à rencontrer nos équipes.

Inscription auprès d'Audrey Gomes au 06 21 61 64 66 audrey.gomes@valorem-energie.com

LE RENOUVELLEMENT D'UN PARC ÉOLIEN OU "REPOWERING"



Les parcs les plus anciens peuvent être modernisés grâce aux dernières innovations techniques : on remplace les éoliennes par des plus puissantes et performantes.

On réétudie leur implantation et leur intégration au contexte local. Celui-ci a en effet pu évoluer depuis les études initiales (milieu humain et paysager, environnement, technique...). En optimisant l'exploitation du site, on augmente la production d'électricité.

Pour les collectivités, c'est continuer à **bénéficier des revenus générés par le parc et les augmenter** (ils sont liés à la puissance des éoliennes).

→ Touten profitant aux territoires, le renouvellement des éoliennes est indispensable pour atteindre les objectifs d'énergies renouvelables fixés par l'État.

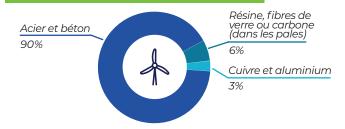
Le recyclage des éoliennes prévu par la loi

A ce jour, 90% du poids d'une éolienne doit être recyclé ou valorisé (95% en 2025).

- · Les parties métalliques (mât, rotor...) se recyclent.
- · Le béton est réutilisé en granulats.
- Les pales sont broyées et utilisées dans les cimenteries, en remplacement des combustibles fossiles traditionnels.

Des projets R&D sont en cours, notamment sur les pales.

Matériaux constituant une éolienne



Une éolienne récente produit autant d'électricité que 2 ou 3 anciennes éoliennes.

DE NOUVELLES ÉOLIENNES SUR CRIEL ET SAINT-MARTIN-LE-GAILLARD

Pour étudier le renouvellement du parc éolien, VALOREM a analysé le contexte environnant et ses évolutions depuis 2011 : l'historique de production électrique, les suivis environnementaux réalisés sur les oiseaux et les chauves-souris, le paysage (les autres parcs construits ou en projet, la future ligne électrique haute tension), ainsi que les avancées technologiques des nouvelles machines.

VALOREM étudie ensuite précisément les spécificités de votre territoire. des experts indépendants : le naturaliste ALISE ENVIRONNEMENT, le paysagiste ETD l'acousticien DELHOM ACOUSTIQUE.

ľÉtat

Compte-tenu de ces différents éléments, VALOREM envisage de **démonter intégralement les 4 éoliennes et leurs fondations pour en implanter de nouvelles plus puissantes.** Leur emplacement exact et leurs caractéristiques seront déterminés suivant les recommandations des experts et des services de l'État.

Ces modifications nécessitent d'obtenir une nouvelle Autorisation Environnementale, délivrée par les services de l'État. VALOREM prévoit de déposer le dossier de demande en milieu d'année prochaine.

Préfaisabilité

2022-2023

Premières études : vent, raccordement électrique, environnement, réglementation

conseil municipal, échanges avec les services de l'État

Faisabilité

→ Avril 2024

Etudes: vent // milieu humain (acoustique, paysage) // milieu naturel (oiseaux, chauves-souris, faune, flore...) Échange avec les élus et les services de

Autorisations

2025-2026 (18 à 30 mois)
Demande d'autorisation administrative
Enquête publique et avis des communes alentour

Arrêté d'Autorisation Environnementale délivré par le Préfet

Construction

2027-2028 (12 à 24 mois) Obtention d'un tarif d'achat, financement du projet

Terrassement, fondations, raccordement électrique, montage des éoliennes...

Tests de mise en service

Exploitation

Pendant 20 ans minimun Suivi d'exploitation et maintenance du parc

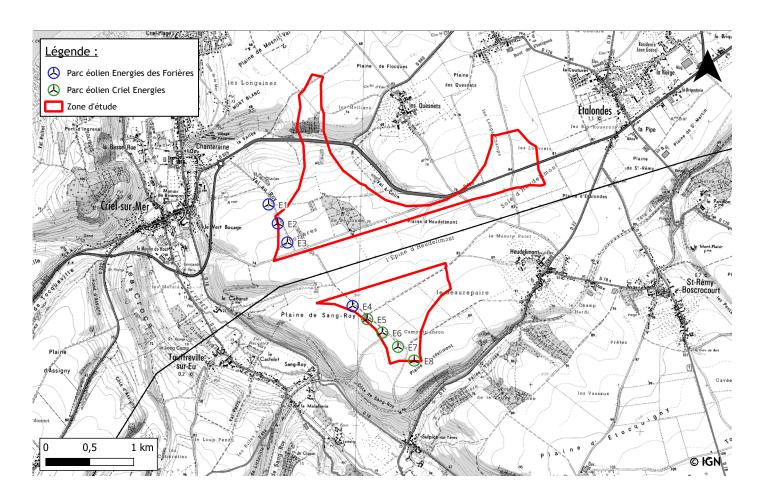
Et après?

Démontage du parc et remise en état du site

ou changement des éoliennes

IMPLANTATION DES ÉOLIENNES ACTUELLES ET FUTURES

Ce projet consiste à remplacer les éoliennes existantes, en conservant une distance aux habitations identique à celle d'aujourd'hui. La zone d'étude a ainsi été dimensionnée à 800 m des habitations (la réglementation impose une distance minimale de 500 m) et à 300 m de la ligne haute tension actuelle. Cette large zone d'étude permet d'intégrer tous les enjeux de votre territoire et de proposer un projet adapté aux spécificités du site.



CHIFFRES CLÉS

Parc de Criel Énergies	Parc actuel	Parc renouvelé
Nombre d'éoliennes et puissance	4 éoliennes de 1,5 MW	4 éoliennes de 3,6 MW maximum
Puissance totale du parc	6 MW	14,4 MW maximum
Hauteur de la nacelle	80 m	100 m maximum
Hauteur total en bout de pale	120 m	150 m maximum
Production annuelle moyenne	17 700 MWh/an	+ 155% environ





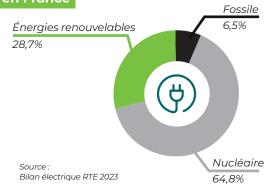
LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AVEC LES RENOUVELABLES

"Pour lutter contre le réchauffement climatique, nous devons réduire nos consommations et changer de modes de production d'énergie. Les énergies renouvelables (hydroélectricité, éolien, solaire, méthanisation...) n'émettent pas de gaz à effet de serre lorsqu'elles produisent de l'électricité. Elles s'appuient sur des ressources naturelles qui ne dégradent pas notre planète.

En France, l'électricité produite par les énergies renouvelables complète la production d'électricité des centrales nucléaires et à combustibles fossiles. Toutes ces énergies composent le bouquet énergétique français. La part des énergies renouvelables devra y doubler pour atteindre 40 % de la consommation d'électricité d'ici 2030 (objectif de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte)."

Extrait ADEME 2019 "Le changement climatique en 10 questions"





Éolien terrestre

21,8 GW

→ 35,6 GW

Puissance installée Fin 2023 Objectif 2028 (Programmation Puriannuelle de l'Énergie)

LE SAVIEZ-VOUS?

Consommation d'électricité couverte par l'éolien en 2023

11,3%

Une éolienne produit de l'électricité **95%** du temps. On peut prévoir sa production 3 jours à l'avance.



Facteur de charge moyen 25% (rapport entre ce qu'une éolienne produit réellement et ce qu'elle produirait en fonctionnant toujours à puissance maximale)

Taux de recyclage d'une éolienne 90%



VALOREM est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à nous contacter!



Votre contact VALOREM

Audrey GOMES, cheffe de projets 25 Rue Vanmarcke 80000 Amiens 06 21 61 64 66

audrey.gomes@valorem-energie.com www.valorem-energie.com



Lettre d'information - Avril 2024 Communes de Criel-sur-Mer et Saint-Martin-le-Gaillard

Directeur de la publication et impressions : VALOREM